

Pose de nichoirs à chauves-souris à Glénac



La commune de la Gacilly en partenariat avec le Groupe Mammalogique Breton et l'EPTB Vilaine, a posé jeudi 20 janvier 2022, 5 nichoirs à chauve-souris sur le site du port de Glénac. Cette pose intervient après la découverte cet été d'une colonie de noctules communes (*Nyctalus noctula*) dans l'un des arbres du site. Cette chauve-souris, peu commune en Bretagne, est menacée de disparition à court ou moyen terme. On estime que les populations de cette espèce ont chuté de -88% en 10 ans en France en raison de nombreuses menaces : destruction des habitats naturels, coupes d'arbres morts et creux, pesticides, pollution lumineuse, éoliennes...

Les nichoirs installés par les équipes municipales permettront à l'avenir d'assurer la présence de gîtes favorables à l'espèce car l'arbre actuellement colonisé est mort. Conservé sur pied, après une taille d'élagage des parties inoccupées par les chauves-souris, ce chêne est naturellement amené à disparaître. Les nichoirs pourront donc prendre le relais et proposer à la Noctule commune des loges à proximité immédiate de la vaste zone de chasse favorable qu'est le Mortier de Glénac.

Un suivi de ces nichoirs sera effectué pour suivre leur colonisation, en espérant que les chauves-souris et en particulier la Noctule commune les adoptent durablement.

La pose de nichoirs n'est cependant pas une méthode à généraliser. Elle intervient ici dans un cadre exceptionnel au regard de la sensibilité importante de la Noctule commune et d'une faible offre en cavité arboricole dans les arbres voisins. Nous invitons plutôt l'ensemble des propriétaires et gestionnaires d'espaces boisés à conserver des arbres morts et creux sur pieds qui sont autrement plus profitables aux chauves-souris que les nichoirs. Ces arbres abritent en effet des loges pour le gîte mais constituent également un support de développement de nombreux insectes qui sont au menu des chauves-souris.

